

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B058-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B058

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix et à ECOPOLENERGIE pour les Espaces Info Energie, et le Conseil en énergie Partagé

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Robert CHARDON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Robert CHARDON

Co-rapporteur : Jacques BUCKI

Guy BARRET

Bruno SANGLINE

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix et à Ecopolénergie pour les Espaces Info Energie et le Conseil en Energie Partagé

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé l'attribution d'une aide financière aux associations : CPIE du Pays d'Aix et Ecopolénergie respectivement de 140.000 € et de 63.431 € pour le fonctionnement des Espaces Info Energie, la mission Conseil en Energie Partagé, l'observatoire du bruit et une action d'accompagnement des ménages en Politique de la Ville.

Exposé des motifs :

Les associations CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Pays d'Aix et Ecopolénergie travaillent déjà depuis plusieurs années en coopération avec la Communauté du Pays d'Aix dans le domaine de l'énergie, notamment parce qu'elles sont chacune porteuse d'un Espace Info Energie et de postes d'Economies de Flux.

Leur présence aux côtés de la Communauté du Pays d'Aix prend encore plus d'importance avec l'adoption du plan climat et de son objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du territoire, dont la rénovation énergétique des logements est une des actions prioritaires. L'action de

ces associations tant auprès des particuliers que des communes s'affirme comme un relais essentiel de nos engagements.

Depuis 2010, une seule convention avec chacune de ces structures, englobe à la fois la mission « Espace Info Energie », la mission « Conseil en Energie Partagé », et les nouvelles missions. Ces conventions d'objectifs seront valables pendant un an, du 1er janvier au 31 décembre. Pour plus de clarté, la convention d'objectifs et le rapport sont présentés par mission.

Espace Info Energie

L'Espace Info Energie (EIE) est un service d'information et de sensibilisation des particuliers aux économies d'énergie et pour le développement des énergies renouvelables.

La Communauté du Pays d'Aix soutient l'EIE du Pays d'Aix depuis 2003 et l'EIE du Bassin Minier de Provence depuis 2007. Il faut rappeler que ces structures sont également cofinancées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le Département des Bouches du Rhône et la Région Provence Alpes Côte-d'Azur. En revanche ces postes de conseillers ne sont plus aidés par ces structures.

L'EIE du Pays d'Aix est porté par le CPIE du Pays d'Aix – Atelier de l'Environnement et emploie deux animateurs et demi. **Le CPIE du Pays d'Aix sollicite une subvention de 19.000 € pour l'animation de cet Espace Info Energie.**

L'EIE du Bassin Minier de Provence est porté par l'Association Ecopolénergie. Elle développe ses activités sur 17 communes, dont 11 sur le Pays d'Aix, en y ajoutant Gardanne et Gréasque. Elle emploie un animateur à plein temps.

Ecopolénergie sollicite une subvention de 9.000 € pour l'animation de l'Espace Info Energie du Bassin Minier de Provence.

Le lancement par le gouvernement Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat et le programme Accès Pour Tous aux Economies d'Energie (APTEE), s'appuie sur les Espaces Info Energie dans la relation avec les particuliers.

Pour le CPIE du Pays d'Aix, une mission spécifique sur la rénovation des habitations s'est structurée en 2013 et se poursuivra en 2014. Ecopolénergie mettra en place des animations spécifiques comme, par exemple, les "balades thermiques" et les ateliers de la rénovation.

Un partenariat fonctionne entre les deux EIE : organisation d'interventions communes, mutualisation de matériels de démonstration, partage des interventions dans les communes de la Communauté du Pays d'Aix.

Conseil en Energie Partagé

La mission de Conseil en Energie Partagé est destinée à engager, dans les communes du Pays d'Aix, des actions de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, en intervenant sur les investissements afin que la commune se dote d'équipements plus sobres. Elle est conduite par des économistes de flux, portés par les associations CPIE du Pays d'Aix et Ecopolénergie.

La mission de Conseil en Energie Partagé est destinée à engager dans les communes du Pays d'Aix, des actions de gestion, de maîtrise des consommations, d'utilisation rationnelle ainsi que le changement des comportements vis-à-vis de l'énergie et de l'eau dans les communes.

Ces missions sont contractualisées entre la Communauté du Pays d'Aix, et chacune des associations pour une durée de 3 ou 4 ans (selon la date de la contractualisation), les associations conventionnent pour les mêmes durées avec les communes. Les tableaux suivants montrent les échéances des contrats, associations – communes.

Ecopolénergie

Communes	Etat de la convention	Date de fin de convention
Simiane-Collogue	signée - nouveau dispositif sept 2013	septembre 2016
Bouc-Bel-Air	signée - nouveau dispositif juillet 2013	juillet 2016
Trets	renouvellement en janvier 2014	31-12-2016
Châteauneuf le Rouge	renouvellement en janvier 2014	31-12-2016
Meyrargues	renouvellement en janvier 2014	31-12-2016
Eguilles	Début de l'année 2 en avril 2014	Avril 2016

CPIE

Commune	Date de début de convention	Date de fin de convention
Lambesc	Mars 2009	Juin 2014
La Roque d'Anthéron	Mars 2009	Déc 2014
Peyrolles en Provence	Mai 2009	Sept 2014
Coudoux	Avril 2010	Avril 2014
Le Puy Sainte Réparate	Avril 2010	Avril 2014
Fuveau	Mars 2010	Mars 2014
Saint-Cannat	Août 2010	Août 2014
Puylobier	Septembre 2011	Septembre 2015
Les Pennes Mirabeau	Septembre 2011	Septembre 2015
Cabriès	Septembre 2013	Septembre 2015

Il faut noter que la plupart des communes sont très satisfaites de l'appui de l'économe de flux et souhaitent poursuivre ce partenariat avec les associations.

Les financements de l'ADEME et de la Région étant quasiment épuisés, les contributions des nouvelles communes et des communes en renouvellement sont passées à 1,50 €/habitant, le nombre d'habitant couvert par un Conseiller a été augmenté à 30.000 habitants, afin que la participation de la Communauté du Pays d'Aix reste à l'équilibre actuel.

Il faut noter que deux nouvelles communes sont entrées en 2013 dans le dispositif : la Commune d'Eguilles qui travaille avec Ecopolénergie, et la Commune de Cabriès avec le CPIE.

Les montants sollicités se répartissent comme suit :

CEP du CPIE	54.000 € (en baisse de 12.000 € par rapport à 2013)
CEP d'Ecopolénergie	25.431 € (en baisse de 13.376 € par rapport à 2013).

Local

De 2006 à 2011, les services EIE et CEP du CPIE étaient hébergés au 1, cours Sextius, dans des locaux mis à disposition par la Communauté du Pays d'Aix. La politique de réorganisation et d'affectation des locaux de la CPA a contraint le CPIE à rechercher une solution d'hébergement en propre. Aussi depuis l'année 2011, la réception du public et les service CEP sont installés Avenue Mozart à Aix-en-Provence dans un local en location.

La participation demandée par le CPIE pour aider à la location de ce local est de 25.000 € sur un total de 30.300 €.

Observatoire du Bruit

Pour cette 4ème année, le CPIE propose de poursuivre la mise en place du réseau de « Sentinelles du Bruit » afin de caractériser la perception et l'évolution du bruit par les habitants, et une action de sensibilisation et d'information du grand public.

La participation sollicitée est de 15.000 €, soutenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et du Ministère du développement durable sur les Observatoires du Bruit. Ce dossier est piloté par le service Ecologie Urbaine de la CPA.

Rénovation thermique et précarité énergétique

Le CPIE propose de participer au programme d'Accès Pour Tous aux Economies d'Energie (APTEE) par la mise en œuvre du volet animation locale par « le conseiller en rénovation », complémentaire à la plateforme de la rénovation "Qualiconditionnalité". Le travail de ce conseiller consiste dans l'accompagnement du particulier et du suivi de son projet tout au long de la rénovation (conseils à différentes étapes du projet, visites à domicile, suivi du bon déroulement du chantier...).

Le CPIE du Pays d'Aix sollicite une subvention de 27.000 € pour la mise en place de conseillers en rénovation énergétique.

Ecopolénergie propose de poursuivre de façon opérationnelle le travail engagé pour la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme APTEE en liaison avec la plateforme de la rénovation "Qualiconditionnalité", plus spécifiquement sur la définition et l'intégration des modules destinés à l'identification et au suivi des ménages en précarité énergétique et des ménages modestes.

Ecopolénergie sollicite une subvention de 25.000 € pour le traitement des personnes en précarité énergétique dans le cadre du projet de rénovation énergétique.

Accompagnement des habitants à la gestion énergétique dans le cadre des programmes de rénovation thermique en habitat social

Cette action inscrite au Plan Climat, est destinée à accompagner les habitants dans la gestion de leur logement suite à une réhabilitation thermique, afin d'optimiser par des comportements appropriés l'impact des travaux réalisés. Ce projet d'un montant total de 34.603 € pour l'année 2014, est financé à hauteur de 7.000 € par le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), de 3.000 € par la Région, de 3.234 € par l'ADEME, de 15.106 € par les bailleurs sociaux. **La participation demandée à la CPA est de 4.000 € soit 12,4 % du montant total.** Ce dossier est piloté par le service Politique de la Ville de la CPA.

En annexes à ce rapport, vous sont proposées des conventions d'objectifs 2014, qui prévoient la définition des programmes d'actions, les objectifs à atteindre, leurs modalités de réalisation et les participations de la CPA pour l'année 2014.

Pour les subventions au titre d'une manifestation/action du CPIE

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014-00237	Espace Info Energie	CPIE	Environnement	18.000 €	95.000 €	19.000 €	19.000 €	oui
2014-0236	Conseil en Energie Partagé	CPIE	Environnement	66.000 €	206.000 €	54.000 €	54.000 €	oui
2014-00238	Participation à la location du local	CPIE	Environnement	25.000 €	30.300 €	25.000 €	25.000 €	oui
2014-00239	Conseiller rénovation	CPIE	Environnement	7000 €	43 520 €	27 000 €	27 000 €	oui
2014-00240	Observatoire du Bruit	CPIE	Environnement	15.000 €	20.950 €	15.000 €	15.000 €	oui
				124.000 €	TOTAL	140.000 €	140 000 €	

Pour les subventions au titre d'une manifestation/action de Ecopolénergie

N° GU	Manifestation Action	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014-00368	Espace Info Energie	Ecopolénergie	Environnement	7.000 €	70.545 €	9.000 €	9.000 €	oui
2014-00369	Conseil en Economie Partagé	Ecopolénergie	Environnement	35.339 €	102.373 €	25.431 €	25.431 €	oui
2014-00372	Lutte contre précarité	Ecopolénergie	Environnement		38.640 €	25.000 €	25.000 €	
2014-00372	Accompagnement sobriété énergétique	Ecopolénergie	Politique de la Ville		36.603 €	4.000 €	4.000 €	oui
				42.339 €	TOTAL	63 431 €	63.431 €	

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1611-4 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150.000 euros ;

VU la délibération n°2012_A232 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012 relative à l'adoption du projet de Plan Climat ;

VU la délibération n°2013_A052 du Conseil Communautaire du 28 mars 2013 relative à l'adoption du Plan Climat ;

VU la délibération n°2012_A229 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2012 relative aux aides aux actions de sensibilisation, à la maîtrise de l'énergie dans l'habitat social ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 7 janvier 2014 ;

VU l'avis favorable de la Commission Habitat en date du 13 décembre 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention à l'Association CPIE du Pays d'Aix Atelier de l'Environnement d'un montant total de 140.000 € pour l'animation d'un Espace Info Energie, d'un service de Conseil en Energie Partagé auprès des communes, de la mise en place de conseillers en rénovation de l'habitat et de la concertation sur l'Observatoire du Bruit du Pays d'Aix ;
- **APPROUVER** le versement d'une subvention à Ecopolénergie d'un montant total de 63 431 € pour l'animation d'un Espace Info Energie, la mise en œuvre d'un service de Conseil en Energie Partagé auprès des communes et l'accompagnement des ménages en précarité et dans le logement social réhabilité.
- **APPROUVER** les termes des conventions d'objectifs à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et l'association CPIE du Pays d'Aix - l'Atelier de l'Environnement d'une part, et la Communauté du Pays d'Aix et l'association Ecopolénergie d'autre part ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs susvisées et toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- **DECIDER** que les dépenses résultant des opérations sur l'énergie seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2014 1DR Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574 ;
- **DECIDER** que la dépense résultant de l'opération Observatoire du Bruit sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2014 1D Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 832/6574.
- **DECIDER** que la dépense résultant de l'opération Politique de la Ville sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au BP 2014 7A Section Fonctionnement au chapitre 65 imputation 824/6574

DELIBERATION 2014

CONVENTION D'OBJECTIFS 2014

ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ET L'ASSOCIATION L'ATELIER DE L'ENVIRONNEMENT - CPIE DU PAYS D'AIX

Convention ENTRE :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX, dont le siège est sis à l'Hôtel Boadès, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, ci-après dénommée « CPA ».

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération n°2009-B194 du Bureau Communautaire du 12 juin 2009,
d' une part,

ET

L'Atelier de l'Environnement du Pays d'Aix - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement ; Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dont le siège social est situé au domaine du Grand Saint Jean 4 855 chemin du Grand Saint Jean- 13540 PUYRICARD, ci-après désignée par les termes "L'association" ou "L'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix".

Représentée par **Monsieur Hervé DOMENACH**
Agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association,
d'autre part,

PREAMBULE

En adoptant son Plan Climat Energie Territorial (délibération 2012-A232 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012), la Communauté du Pays d'Aix exprime son ambition de poursuivre son engagement dans la maîtrise de l'énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables et la modification des comportements en faveur des économies d'énergies.

C'est dans ce cadre qu'elle a décidé de répondre favorablement, par la délibération n°2014-..... du Bureau Communautaire du 15 janvier 2014, à la sollicitation de l'Association qui propose de poursuivre les missions suivantes :

- **L'animation d'un Espace Info Energie**, service destiné à la sensibilisation du grand public à l'utilisation des énergies renouvelables et aux économies d'énergie.
Cet outil partenarial est également soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME, le Département des Bouches du Rhône

- **Développement et mise en œuvre d'un service de Conseil en Energie Partagé, basé sur plusieurs postes d'Economies de Flux**
La mission de **Conseil en Energie Partagé** est destinée à engager dans les communes du Pays d'Aix, des actions de gestion de l'énergie et de l'eau, de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau ainsi que le changement des comportements vis-à-vis de l'énergie et de l'eau dans les communes. Elle est conduite par des économistes de flux, portés par l'Association.
Cet outil partenarial est également soutenu par la Région Provence Alpes Côte-d'Azur et l'ADEME pour les contrats en cours. Les prochaines conventions avec les communes ne seront plus soutenues par ces partenaires. Une participation financière est demandée aux communes adhérentes au dispositif. Le département des Bouches du Rhône est sollicité chaque année.

Accompagnement du programme d'Accès Pour Tous aux Economies d'Energie sur le Pays d'Aix

Dans le cadre de son Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), et pour développer massivement la rénovation énergétique des logements, le gouvernement compte sur la mise en place de plateformes de la rénovation énergétique qui accompagneront les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique. Une plateforme est développée par l'association Qualiconditionnalité. Son but : permettre de clarifier les solutions proposées dans le cadre de projets de rénovation énergétique et permettre la massification des projets de rénovation énergétique.

Le CPIE participera au développement et à la mise en place de ce nouveau service, par un rôle d'expertise mais aussi par la mise en place de conseiller rénovation.

- Relais et partage des données issues de l'observatoire du bruit auprès des citoyens.

Depuis 2002, la Communauté du Pays d'Aix s'est attachée à la mise en œuvre de sa compétence de lutte contre les nuisances sonores. Son expérience s'est enrichie au moment de la réalisation de la cartographie du bruit, qui a montré que 6 % de la population était soumise à des nuisances supérieures aux valeurs limites.

Pour aller plus loin, la Communauté du Pays d'Aix souhaite développer un observatoire du bruit. Dans ce cadre, le CPIE, propose une expérimentation sur la mise en place de « Sentinelles du Bruits », de sensibiliser et informer la population et de créer les outils nécessaires à cette opération.

ARTICLE 2 : DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS ENVISAGE

Mission 1 : Espace Info Energie

Les missions fondamentales

- L'accueil et la réception du public :

L'objectif pour les 2,5 conseillers pour l'exercice à venir est de poursuivre 20,5 heures de permanences par semaine, et en programmant des **Espaces d'Informations Collectifs Thématiques**, dans le local de l'Avenue Mozart, mais également dans les communes. En 2014, 5 EIE collectifs sont prévus.

- La politique de la CPA en faveur des énergies renouvelables

Au cours de ces permanences, l'EIE diffuse les dispositifs que la CPA met à disposition du grand public, et notamment l'EcoChèque du Pays d'Aix,

- Les visites de sites démonstratifs

Les conseillers proposent de diversifier « l'offre » à destination des particuliers en présentant un programme à minima semestriel pour l'ensemble des visites qui seront proposées au cours de l'exercice 2014. De nouveaux propriétaires sont actuellement démarchés pour accueillir les prochaines visites. - 5 visites seront proposées.

- Les manifestations

De plus en plus de communes organisent des manifestations relatives aux énergies renouvelables et la Maîtrise de l'énergie, et sollicite l'EIE pour animer un stand ;«le week end des découvertes éco citoyennes » à Bouc Bel Air ou " Salon des énergies renouvelables ou des économies d'énergie », au Puy Sainte Réparate, L'EIE du Pays d'Aix participera en 2014 aux manifestations jugées importantes pour la valorisation de l'EIE et sa visibilité sur le territoire et y consacra 8 journées.

Les projets territoriaux spécifiques

- Opération de sensibilisation sur îlots d'habitats collectifs

Cette année, l'objectif est opérationnel, sensibilisation des occupants d'une dizaine de copropriété et de syndicats aux enjeux énergétiques et accompagnement en vue de la réalisation des audits et bilans thermiques obligatoires

L'objectif quantitatif est de 3 engagements de copropriétés dans la réalisation d'audit ou de bilan sur l'année.

- Guichet de la rénovation énergétique

Adaptation de la mission des éco conseillers au programme APTEE de la CPA (5 jours), pour la délivrance de Primo conseils en rénovation (apprentissage des fonctionnalités de base de la « plateforme de la rénovation », connaissance des processus mis en oeuvre, relations transversales avec les autres acteurs...).

- Accompagnement des communes engagées dans des démarches énergétiques (PCET, Agenda 21, AGIR)

Des projets d'accompagnement précis sont prévus avec les communes de Lambesc, Vitrolles, Le Puy Sainte Réparate, , et Aix en Provence, Les Pennes Mirabeau, Venelles permanences grand public, sensibilisation des agents relais, outils de

communication, présence dans des manifestations...45 jours sont prévus pour cette mission.

Mission 2 : Conseil en Energie Partagé

La mission de Conseil en Energie Partagé proposée aux communes depuis 2009, leur a permis de faire l'inventaire de leurs consommations d'énergie et d'eau, et de faire un premier bilan état des lieux énergétique de leur patrimoine. Des économies sur les factures ont été réalisées et des travaux de rénovation ont été engagés.

Une convention cadre a été signée entre la CPA et l'Association, dans laquelle les modalités de mise en œuvre de la mission Conseil en Energie Partagé sont détaillées, et notamment la mise à disposition d'un Econome de Flux pour une période de 4 ans, dans les communes partenaires. Pendant ces 4 ans, les missions principales sont :

- Suivre et analyser les factures et les consommations d'énergie et d'eau
- Détecter les dérives et équipements surconsommateurs et proposer des solutions viables économiquement (rénovations, réglages, ...)
- Contribuer à la réalisation de pré-diagnostics en matière de consommation d'énergie et établir des propositions d'interventions chiffrées
- Proposer si nécessaire des modifications des contrats existants pour optimiser les abonnements
- Optimiser le fonctionnement des installations tout en améliorant le confort des utilisateurs
- Assurer un accompagnement dans la Maîtrise d'Ouvrage et l'interface entre l'installateur et l'utilisateur dans les installations neuves
- Sensibiliser et former les utilisateurs et les différents intervenants aux économies d'énergie (Défi - Energie)
- Présenter des bilans des actions réalisées et des résultats obtenus.
- Contribuer à la promotion des certificats d'économies d'énergies

A ce jour, la mission d'économe de flux est déployée par l'association dans les communes suivantes, et pour les durées suivantes :

Commune	Date de début de convention	Date de fin de convention
Lambesc	Mars 2009	Juin 2014
La Roque d'Anthéron	Mars 2009	Déc 2014
Peyrolles en Provence	Mai 2009	Sept 2014
Coudoux	Avril 2010	Juin 2014
Le Puy Sainte Réparate	Avril 2010	Juin 2014
Fuveau	Mars 2010	Mars 2014
Saint-Cannat	Août 2010	Août 2014
Puylobier	Septembre 2011	Septembre 2015
Les Pennes Mirabeau	Septembre 2011	Septembre 2015
Cabries	Septembre 2013	Septembre 2015

Les missions d'un Econome de Flux évoluent dans le temps et en fonction des communes. C'est pourquoi des conventions annuelles sont signées entre l'Association et les communes concernées. Elles détaillent avec précision les plans d'actions.

L'Association est tenue à faire parvenir une copie de ces conventions à la CPA dès leur signature.

Mission 3 : Accompagnement du Programme Accès Pour Tous aux Economies d'Energie

Dans le cadre du Programme d'Accès Pour tous aux Economies d'Energie sur l'ensemble des communes du Pays d'Aix, il est ressorti indispensable d'offrir aux habitants un relais physique avec la plateforme informatique, c'est le Conseiller en rénovation.

Cette mission se déroulera en 2 phases, une phase de développement par la participation au volet animation locale : expertise pour l'adaptation des outils proposés par « la plateforme de la rénovation », participation et animation de groupes de travail APTEE, définition du métier de conseiller rénovation.

La deuxième phase, au deuxième semestre 2014, verra la mise en place effective du conseiller en rénovation, qui accompagnera les particuliers tout au long de leur projet. Par ailleurs, cette phase permettra de s'adapter aux évolutions du terrain dans ce domaine.

Enfin, un temps sera consacré au bilan et à l'analyse de l'action, afin d'en tirer des enseignements pour la suite.

Cette mission sera co financée par l'ADEME.

Mission 4 : Relais et partage des données issues de l'observatoire du bruit auprès des citoyens.

Pour cette 4ème année, le CPIE propose de en place du réseau de « Sentinelles du Bruit » afin de caractériser la perception et l'évolution du bruit par les habitants, et une action de sensibilisation et d'information le grand public.

Pour 2014, il est proposé notamment de :

- a) Pérenniser le réseau de sentinelles et mobiliser le grand public pour augmenter le nombre de volontaires.
 - o de rappeler régulièrement dans la presse et ses différents réseaux l'existence des « Sentinelles »,
 - o de réaliser une mobilisation ciblée sur les secteurs où des balises de mesures seront installées,
 - o de suivre les volontaires tout au long de l'année et de les accompagner,
 - o de former les nouveaux volontaires.
- b) Collecter, traiter et analyser les données sur la perception du bruit des sentinelles sur une année complète.

Cette action consistera à :

 - o collecter, sauvegarder et archiver les données des sentinelles
 - o traiter et l'analyser des données
 - o exploiter les données = retranscription des résultats.
- c) Diffusion des résultats dans un bilan synthétique pour les élus (commission), les associations et le grand public (presse, web...).

Par ailleurs le CPIE participera et contribuera aux différents comités techniques de l'observatoire du bruit. Il poursuivra également son action d'information du public sur les actions de l'observatoire.

La participation sollicitée est de 15.000 €, soutenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME et du Ministère du développement durable sur les observatoires du bruit.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'actions tel que défini à l'article 2.

Par ailleurs, l'Association s'engage à utiliser les outils, logiciels et autres matériels mis à sa disposition par la CPA, dans l'intérêt des communes et de l'établissement et de réaliser et diffuser les bilans de son action.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, la CPA s'engage à :

- Diffuser toutes informations utiles à la réalisation du programme d'actions,
- Participer aux comités de pilotage et technique mis en place dans le cadre de cette convention et des actions particulières
- Informer de toute modification des orientations qui pourraient avoir une incidence sur les actions
- Verser une subvention dont le montant est prévu à l'article 5 de la présente convention.

ARTICLE 4 : DUREE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'Association et la CPA.

ARTICLE 5 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

En contrepartie des engagements contenus dans la présente convention et sous la condition du respect de ceux-ci, la CPA apportera une contribution financière à l'Association qui fera l'objet d'une délibération du Bureau Communautaire.

Celle-ci se décompose comme suit :

Opération	Montant en Euros
Local	25.000 €
EIE	19.000 €
CEP	54.000 €
Observatoire Bruit	15.000 €
Accompagnement APTEE	27.000 €
Total	140.000 €

Pour mémoire, la participation globale financière de la CPA en 2013 s'élevait à 131.000 €.

Cette subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention d'objectifs, entraînera l'annulation ou le remboursement de la somme accordée.

ARTICLE 6 : MODALITE DE SUIVI DE LA CONVENTION D'EXECUTION ET DES ACTIONS

Le programme d'actions, les bilans d'activité et les plans de financement, sont élaborés dans le cadre de **comités techniques**.

Ils seront étudiés et validés par les **comités de pilotage** de l'Espace Info Energie et de la Mission de Conseil en Energie Partagé et de l'Observatoire du bruit qui réunissent tous les partenaires financiers.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'Association et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la CPA.

L'Association s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités.
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999).
- Souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L'Association assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la CPA.

ARTICLE 8 : MODALITE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée à l'Association, comme suit :

- Un acompte de 70 % sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- Le solde de 30 % sera versé sur présentation :
 - o du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président). Ce bilan peut-être provisoire,
 - o du budget de l'année N et du compte de résultat de l'année N-1 (signé par le Président et le Trésorier).

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.

La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 9 : AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord préalable écrit de la CPA, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel et si cela n'est pas lié à une baisse du montant de la subvention accordée par la Communauté, celle-ci sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Si le montant varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

Les deux partenaires s'engagent à faire mention de la participation des partenaires dans tout support de communication et dans leurs rapports avec les médias.

Toutes les actions de communication seront pilotées conjointement par la Direction de la Communication de la CPA en relation avec le Service Energie et l'Association.

ARTICLE 11 : CONTROLE, SUIVI ET EVALUATION

11.1 Statuts

L'Association s'engage à fournir à la CPA, la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1 du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

11.2 Compte de résultat -bilan

L'Association s'engage à transmettre à la CPA, le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos à la date de la convention. Si l'Association est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon par l'expert comptable agréé par l'Association.

11.3 Contrôle

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la CPA de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

11.4 Le suivi

L'Association s'engage à informer régulièrement la CPA de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La CPA pourra demander à l'Association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

11.5 Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'Association auxquels la CPA a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisé par la

CPA. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

ARTICLE 12 : AUTRES DISPOSITIONS

L'Association s'engage à faire connaître à la CPA toute aide financière qu'elle aura sollicitée ou reçue de la part d'autres partenaires dans le cadre de ce programme d'actions.

ARTICLE 13 : SANCTION ET RESILIATION

13.1 Sanction

En cas de non exécution de la mission, de retard significatif ou de modification substantielle de la mission sans l'accord écrit de la CPA, la CPA peut suspendre, ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

13.2 Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par la CPA, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la CPA sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues au prorata des dépenses non réalisées par l'Association.

ARTICLE 14 : AVENANT

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution, de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1.

ARTICLE 15 : ANNEXES

La présente convention comporte :

- Le présent document
- Une annexe précisant le budget prévisionnel du partenariat par activité pour l'exercice de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

En 4 exemplaires originaux,

Pour l'Association

Le Président

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Président

Maryse JOISSAINS-MASINI
Par délégation le Vice-Président délégué à
l'Energie
Jacques BUCKI



DELIBERATION 2014

CONVENTION D'OBJECTIFS 2014

ENTRE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

ET L'ASSOCIATION ECOPOLENERGIE

Convention ENTRE :

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX, dont le siège est sis à l'Hôtel Boadès, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, ci-après dénommée « **CPA** ».

Représentée par son Président en exercice, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération n°2014- du Bureau Communautaire du 15 janvier 2014,
d' une part,

ET

ECOPOLENERGIE, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et dont le siège social est situé Villa Pesquier – Quartier Le Pesquier – Route de Biver – Dép. 58 - 13120 GARDANNE, ci-après désignée par les termes "**L'association**" ou "**ECOPOLENERGIE**".

Représentée par **Monsieur Guy PARRAT**
agissant en qualité de Président pour le compte de ladite association,
d'autre part,

PREAMBULE

En adoptant son Plan Climat Energie Territorial (délibération 2012-A du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012), la Communauté du Pays d'Aix a exprimé son ambition de poursuivre son engagement dans le développement des énergies renouvelables et la modification des comportements en faveur des économies d'énergies.

C'est dans ce cadre qu'elle a décidé de répondre favorablement, par la délibération n°2014- du Bureau Communautaire du 15 janvier 2014, à la sollicitation de l'Association qui propose de poursuivre les missions suivantes :

- **Animation d'un Espace Info Energie**, service destiné à la sensibilisation du grand public à l'utilisation des énergies renouvelables et aux économies d'énergie.
Cet outil partenarial est également soutenu par la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME et le Département des Bouches du Rhône.
- **Animation et développement d'un service de Conseil en Energie Partagé, basé sur deux d'Economes de Flux**
La mission de **Conseil en Energie Partagé** est destinée à engager dans les communes du Pays d'Aix, des actions de gestion de l'énergie et de l'eau, de maîtrise des consommations d'énergie et d'eau, d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau ainsi que le changement des comportements vis-à-vis de l'énergie et de l'eau dans ces communes. Elle est conduite par des économes de flux, portés par l'Association.
Cet outil partenarial est également soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ADEME et une participation financière est demandée aux communes adhérentes au dispositif.
- **Accompagnement des habitants à la sobriété énergétique dans le cadre de rénovations énergétiques en habitat social**
Cette action inscrite au Plan Climat vise à accompagner les habitants de logements réhabilités afin qu'ils acquièrent les gestes de sobriété énergétique.
Cette action a vocation à être reproduite sur d'autres opérations.

Cette convention d'objectifs entre et la Communauté du Pays d'Aix et l'Association s'inscrit dans le dispositif de l'accord Cadre Etat-Région-ADEME.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention d'objectifs concerne les missions d'animation de l'Espace Info Energie et l'animation et le développement d'un service de Conseil en Energie Partagé, et l'accompagnement des habitants de logements réhabilités vers la sobriété énergétique. Elle vise à en définir le programme des actions, les principes de leur réalisation, les objectifs à atteindre ainsi que les modalités de participation de la CPA.

ARTICLE 2 : DEFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS ENVISAGE

Mission 1 : Espace Info Energie

Pour les 3 années à venir, l'objectif de l'EIE doit être mis sur la rénovation pour atteindre les 3000 logements à rénover par an, objectif inscrit dans le Plan Climat de la CPA.

Conseil au grand public :

- Les permanences,
55 jours y sont consacrés, et un objectif de 600 contacts est prévu.

Au cours de ces permanences, l'EIE diffuse les dispositifs que la CPA met à disposition du grand public, et notamment l'EcoChèque du Pays d'Aix.

En 2014, les communes de Gardanne et de Gréasque intègrent la CPA et seront donc bénéficiaires des aides de la CPA, l'Association sollicite une augmentation de la subvention pour organiser cette information auprès des communes, et accueillir de nouvelles demandes.

- Des visites de sites exemplaires pour les particuliers sont organisées et occuperont 4 journées
- Des participation à des évènements thématiques (stands, conférences, foires et salons) 8 jours
- Un projet spécifique de territoire est proposé, il s'articule autour de 2 grands axes : « Maitrise de la demande en énergie » ciblée sur la rénovation et l'accompagnement des politiques territoriales (ballades thermiques, ateliers de la rénovation, partenariat avec les communes ...).

Des indicateurs sont prévus pour chacune de ces actions.

Vie du réseau

Les Espaces info énergie font parti d'un réseau national et régional et, à ce titre, le conseiller est amené à consacrer du temps à sa formation, à la coordination avec les autres EIE et à du travail administratif.

Mission 2 : Conseil en Energie Partagé

La mission de Conseil en Energie Partagé propose aux communes de pouvoir profiter de conseils et de données sur toutes les questions liées à l'énergie et à l'eau, pour le patrimoine dont elles sont gestionnaires, par la mise à disposition par l'Association d'un Econome de Flux.

Une convention cadre a été signée entre la CPA et l'Association, dans laquelle les modalités de mise en œuvre de la mission Conseil en Energie Partagé sont détaillées, et notamment l'intervention dans la commune d'un Econome de Flux pour une période de 4 ans. Pendant ces 4 ans, les missions principales sont :

- Suivre et analyser les factures et les consommations d'énergie et d'eau notamment sur le logiciel choisi par la CPA, et pour lequel la CPA forme les économes de flux de l'association,
- Détecter les dérives et équipements surconsommateurs et proposer des solutions viables économiquement (rénovations, réglages, ...)
- Contribuer à la réalisation de pré-diagnostic en matière de consommation d'énergie et établir des propositions d'interventions chiffrées
- Proposer si nécessaire des modifications des contrats existants pour optimiser les abonnements
- Optimiser le fonctionnement des installations tout en améliorant le confort des utilisateurs

- Assurer un accompagnement dans la Maîtrise d’Ouvrage et l’interface entre l’installateur et l’utilisateur dans les installations neuves
- Sensibiliser et former les utilisateurs et les différents intervenants aux économies d’énergie (Défi Energie)
- Présenter les bilans des actions réalisées et des résultats obtenus
- Promouvoir la démarche de la CPA relative à la récupération des Certificats d’Economie d’Energie.

Au cours de l’année 2014, la mission d’économe de flux sera déployée par l’association dans les communes pour les durées suivantes :

Communes	Etat de la convention	Date de fin de convention
Simiane-Collogue	signée nouveau dispositif sept 2013	septembre 2016
Bouc-Bel-Air	signée nouveau dispositif juillet 2013	juillet 2016
Trets	A renouveler en janvier 2014	Décembre 2016
Châteauneuf le Rouge	A renouveler en janvier 2014	Décembre 2016
Meyrargues	A renouveler en janvier 2014	Décembre 2016
Eguilles	Début année 2 en avril 2014	Avril 2016

Les missions d’un Econome de Flux évoluent dans le temps et en fonction des communes. C’est pourquoi des conventions annuelles sont signées entre l’Association et les communes concernées. Elles détaillent avec précision les plans d’actions.

L’Association est tenue de faire parvenir une copie de ces conventions à la CPA dès leur signature.

L’Ademe participe encore au financement du poste du 2^{ème} CEP embauché par l’association. Le 1^{er} poste n’étant plus financé par la Région et l’Ademe, la participation des communes est passée à 1,50 €.

Mission 3 : Dispositif de lutte contre la précarité énergétique

A la suite de la réalisation d’une étude sur la préfiguration d’une plateforme pour accompagner les ménages modestes de la CPA sur la maîtrise de l’énergie et la réalisation de travaux, et le partenariat conclu entre la CPA et l’association Qualiconditionnalité, Ecopolénergie propose une architecture répondant aux besoins des acteurs du Pays d’Aix afin d’organiser un service de qualité permettant :

- d’identifier les ménages en situation de précarité,
- d’identifier les chemins que devront suivre ces ménages pour obtenir une réponse adaptée jusqu’à la réalisation des travaux.

L’Association, devra :

1. Mobiliser les acteurs : présenter le dispositif aux travailleurs sociaux de la CPA
 - a. Présentation de la plateforme de la rénovation aux directeurs de structures lanceurs d’alertes. (CCAS, CAF, ADIL etc.)
 - b. Présentation des outils mis en place spécifiques aux ménages en précarité énergétique via la plateforme de la rénovation (3 sessions collectives d’informations)

2. Assurer le suivi du dispositif :
Mise en place d'une commission mensuelle technique de soutien pour décider ensemble de la pertinence de réaliser une visite à domicile socio-énergétique. Cette décision sera prise en fonction de « l'urgence » de la situation du ménage.

Dans un premier temps, le lien entre les ménages et Ecopolenergie se fera uniquement via la **fiche contact** réalisée de manière automatique par la plateforme de la rénovation, suite aux renseignements des indicateurs sur la plateforme de la rénovation par les travailleurs sociaux et autres donneurs d'alertes.

3. Réaliser **des visites à domicile** : diagnostic technique et social, mesures de consommations, pose d'un kit économe adapté et conseils sur les usages, petits équipements économes en eau et en énergie et réglages des équipements (ECS, chauffage)
4. Produire un **rapport de visite** avec des préconisations d'usages
5. Produire un **rapport de visite** « préconisations de travaux » (de 1^{er} ordre)
6. Réorienter les ménages vers l'acteur compétent au regard de leur situation (ADIL, opérateur des programmes de rénovation énergétique, acteur de l'auto-réhabilitation, Espace Info Energie)
7. Produire **une évaluation du dispositif** quantitatif et qualitatif permettant d'estimer les gisements d'économies réalisables.

Ce projet d'un montant total de 38.640 € est financé par la Région à hauteur de 8.640 €, et par l'ADEME pour 15.000 €, la participation demandée à la CPA est de 25.000 €.

Mission 4: Accompagnement des habitants à la sobriété énergétique dans le cadre de rénovations énergétiques en habitat social

A la suite de l'expérimentation menée sur la résidence Les Pins à Vitrolles, en 2012-2013, il s'agit de consolider les partenariats et les actions engagées, et de déployer la démarche d'accompagnement. Ce projet d'un montant total de 34.603 € pour l'année 2014, est financé à hauteur de 7.000 € par le CUCS, de 3.000 € par la Région, de 3.234 € par l'ADEME, de 15.106 € par les bailleurs sociaux, la participation demandée à la CPA est de 4.000 €. soit 12,4 % du montant total.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution du programme d'actions tel que défini à l'article 2, et à informer la CPA de l'avancement des missions dans chacune des communes. Par ailleurs, l'Association s'engage à utiliser les outils, logiciel et autre matériels mis à sa disposition par la CPA, dans l'intérêt des communes et de l'établissement et de réaliser et diffuser les bilans de son action.

Pour la mise en œuvre de ce programme d'actions, la CPA s'engage à :

- Diffuser toutes informations utiles à la réalisation du programme d'actions,
- Participer aux comités de pilotage et technique mis en place dans le cadre de cette convention et des actions particulières,
- Informer de toute modification des orientations qui pourraient avoir une incidence sur les actions,

- Verser une subvention dont le montant est prévu à l'article 5 de la présente convention.

Au cours de l'année 2014, les deux parties s'engagent à poursuivre la réflexion sur la suite à donner aux postes de CEP compte tenu de la fin des dispositifs de financement régionaux.

ARTICLE 4 : DUREE D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2014. Elle détermine l'ensemble des relations entre l'Association et la CPA.

ARTICLE 5 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

En contrepartie des engagements contenus dans la présente convention et sous la condition du respect de ceux-ci, la CPA apportera une contribution financière à l'Association qui fera l'objet d'une délibération du Bureau Communautaire.

Celle-ci se décompose comme suit :

Celle-ci se décompose comme suit :

<i>Missions</i>	
<i>EIE</i>	9.000 €
<i>CEP</i>	25.431 €
<i>PRECARITE</i>	25.000 €
<i>POLITIQUE DE LA VILLE</i>	4.000 €
<i>Total</i>	63.431 €

Pour mémoire l'Association a reçu en 2013 une subvention de **57.807€**.

Cette subvention sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention d'objectifs, entraînera l'annulation ou le remboursement de la somme accordée.

ARTICLE 6 : MODALITE DE SUIVI DE LA CONVENTION D'EXECUTION ET DES ACTIONS

Le programme d'actions, les bilans d'activité et les plans de financement, sont élaborés dans le cadre d'un **comité technique**.

Ils seront étudiés et validés par les **comités de pilotage** de l'Espace Info Energie et de la mission de Conseil en Energie Partagé qui réunissent tous les partenaires financiers.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION

Les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'Association et ne peuvent être confiées pour tout ou partie à des tiers sans l'accord préalable de la CPA.

L'Association s'engage en outre :

- A respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités.
- A tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le règlement n°99-01 du 16 février 1999, du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (arrêté interministériel du 8 avril 1999)
- A souscrire pour l'ensemble de ses activités toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile, et en particulier pour l'objet de la présente convention. L'Association assure le paiement des primes et cotisations et devra justifier de l'existence de ces polices, à chaque demande de la CPA.

ARTICLE 8 : MODALITE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention sera versée à l'Association, comme suit :

- Un acompte de 70 % sera versé après signature de la convention par les deux parties.
- Le solde de 30 % sera versé sur présentation :
 - o du bilan des opérations faisant l'objet de la présente convention (certifié par le Président). Ce bilan peut-être provisoire,
 - o du budget de l'année N et du compte de résultat de l'année N-1 (signé par le Président et le Trésorier).

Le versement du solde doit être demandé durant l'année N, et ceci avant les opérations de clôture budgétaire de la CPA.

La CPA se réserve le droit, avant d'accorder le versement du solde, de demander une copie des factures afférentes dans la limite des dépenses réelles retracées dans le bilan de l'opération.

Le bilan définitif des opérations, ainsi que le compte de résultat de l'année N (signé par le Président et le Trésorier) devront être fournis au plus tard le 30 juin de l'exercice N+1.

La contribution financière sera créditée au compte communiqué lors de la demande de subvention, selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 9 : AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord préalable écrit de la CPA, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Dans le cas où le montant des dépenses réelles est inférieur à celui des dépenses prévues au budget prévisionnel et si cela n'est pas lié à une baisse du montant de la subvention accordée par la Communauté, celle-ci sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Si le montant varie à la hausse, la participation de la Communauté du Pays d'Aix n'est pas réévaluée

ARTICLE 10 : COMMUNICATION

Les deux partenaires s'engagent à faire mention de la participation des partenaires dans tout support de communication et dans leurs rapports avec les médias.

Toutes les actions de communication seront pilotées conjointement par la Direction de la Communication de la CPA en relation avec le Service Energie et l'Association.

ARTICLE 11 : CONTROLE, SUIVI ET EVALUATION

11.1 Statuts

L'Association s'engage à fournir à la CPA, la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 3.1 du décret du 16 août 1901, portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association.

11.2 Compte de résultat – bilan

L'Association s'engage à transmettre à la CPA, le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos à la date de la convention. Si l'Association est soumise à l'article 81 de la loi 93-122 du 29 janvier 1993, le rapport financier devra être certifié conforme par le Commissaire aux comptes, sinon par l'expert comptable agréé par l'Association.

11.3 Contrôle

L'Association s'engage à faciliter, à tout moment le contrôle par la CPA de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et de tout autre document dont la production serait jugée utile.

11.4 Le suivi

L'Association s'engage à informer régulièrement la CPA de l'état d'avancement et du déroulement de l'objectif défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord par les deux parties.

La CPA pourra demander à l'Association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

11.5 Evaluation

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'Association auxquels la CPA a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisé par la CPA. L'évaluation porte, en particulier, sur la conformité des résultats à l'objectif mentionné à l'article 1.

ARTICLE 12 : AUTRES DISPOSITIONS

L'Association s'engage à faire connaître à la CPA toute aide financière qu'elle aura sollicitée ou reçue de la part d'autres partenaires dans le cadre de ce programme d'actions.

ARTICLE 13 : SANCTION ET RESILIATION

13.1 Sanction

En cas de non exécution de la mission, de retard significatif ou de modification substantielle de la mission sans l'accord écrit de la CPA, la CPA peut suspendre, ou diminuer le montant des versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

13.2 Résiliation

La convention est résiliée de plein droit par la CPA, et sans indemnité, en cas de carence ou de manquement grave de l'association à l'une des obligations définies par les articles de la convention.

Dans ce cas, la CPA sera fondée d'exiger la restitution des subventions perçues au prorata des dépenses non réalisées par l'Association.

ARTICLE 14 : AVENANT

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution, de la présente convention, définies d'un commun accord entre les parties, feront l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1.

ARTICLE 15 : ANNEXES

La présente convention comporte :

- Le présent document
- Une annexe précisant le budget prévisionnel du partenariat par activité pour l'exercice de la convention.

Fait à Aix-en-Provence, le.....

En 2 exemplaires originaux,

Pour l'Association

Le Président

Guy PARRAT

Pour la Communauté du Pays d'Aix

Le Président

Maryse JOISSAINS-MASINI

Par délégation le Vice-président délégué
aux économies d'énergie et énergies
renouvelables
Jacques BUCKI

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2014
Lieu(x) de réalisation	Communauté du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Espace Info Energie du Pays d'Aix 12 ^{ème} Année
Public(s) ciblé(s)	Particuliers, petites entreprises, petites collectivités
Nombre de participants / exposants	-
Nombre de spectateurs / visiteurs	-
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non x (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non x (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Autofinancement	755
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	40 000
	ADEME.....	
		Région (s)	20 245
	PACA.....	
		Département (s)	10 000
	CG13.....	
		Commune (s)	5000
	Ville d'Aix.....	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	19 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité /communication	150	Fonds Européens	
Déplacements, missions	1 000)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
Charges de personnel			
Salaires bruts	46 150		
Charges sociales	24 850		
Autres charges de personnel	7 850		
Autres frais généraux			
Frais fonctionnement structure	15 000		
TOTAL CHARGES :	95 000	TOTAL PRODUITS :	95 000

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations) locaux	4 200	Prestations en nature (mise à disposition locaux)	4 200
Personnel bénévole		Dons en nature	

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ...19 000....€ représente20..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence
 Le 6/11/2013

cachet de l'association

La trésorière

[Signature]

Atelier de l'Environnement
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES
 POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX
 Domaine du Grand Saint-Jean
 4855 Chemin du Grand St Jean
 13540 PUYRICARD
 Tel. 04 42 28 20 99 - Fax 04 42 92 36 85

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	11/11/2014 au 31/12/2014
Lieu(x) de réalisation	Centre de la Région d'Aix, Maison de la Région d'Aix, Centre de la Région d'Aix, Centre de la Région d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Council on Energy Policy
Public(s) ciblé(s)	collectivités territoriales (équivalent à 73000 hab)
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Année civile 2014
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	3 000	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	38 000	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	ADRIE 38 000
Entretien		Région (s)	PACA 6 000
Assurances		Département (s)	13 100 000 10 000
Autres Services extérieurs		Commune (s)	10 communes aixoises 106 000
Honoraires	3 500	Communauté du Pays d'Aix	54 000
Publicité	8 500	Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions	5 500		
Charges de personnel		Fonds Européens	
Salaires bruts	81 500	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel	60 500	Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	17 500		
TOTAL CHARGES :	106 000	TOTAL PRODUITS :	106 000

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 54 000 € représente 86,8 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence le 6/11/2013
Cachet de l'Association :

Atelier de l'Environnement
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX
Domaine du Grand Saint-Jean
4855 Chemin du Grand St Jean
13540 PUYRICARD
Tél. 04 42 28 20 99 - Fax 04 42 92 36 85

la trésorière *Hannapue*

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
 Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association.

* Pour la Direction Culture veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1/01/2014 au 31/12/2014
Lieu(x) de réalisation	Aix en Provence
Contenus et objectifs de l'action	Location d'un local de permanence pour l'Espace Info Energie du Pays d'Aix
Public(s) ciblé(s)	Grand public du territoire de la CPA (1200/an)
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	1200 par an
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée :€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription :€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	1 000	Vente	
Prestations de services	2650	Autres produits	
Matières et fournitures	500	Cotisations	
Services extérieurs		Autofinancement	2 800
Locations	24 000		
Entretien	2 000	Subventions demandées :	
Assurances	150	Etat (à détailler)	
		
		Région (s)	
		
		Département (s)	
	CG13.....	
		Commune (s)	2 500
	Ville d'Aix.....	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	25 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
		
Publicité /communication		Fonds Européens	
Déplacements, missions)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
Charges de personnel			
Salaires bruts			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
Frais fonctionnement structure			
TOTAL CHARGES :	30 300	TOTAL PRODUITS :	30 300

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations) locaux	Prestations en nature (mise à disposition locaux)
Personnel bénévole	Dons en nature

Obligatoire :
 La subvention demandée à la CPA de ...25 000...€ représente82.5..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence cachet de l'association

Le 6/11/2013

La trésorière *Flamary*

Atelier de l'Environnement
 CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES
 POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX
 Domaine du Grand Saint-Jean
 4855 Chemin du Grand St Jean
 13540 PUYRICARD
 Tél. 04 42 28 20 99 - Fax 04 42 92 36 88

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année.
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1/01/2014 au 31/12/2014
Lieu(x) de réalisation	Communauté du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	accompagnement plateforme de la Rénovation
Public(s) ciblé(s)	Grand public du territoire de la CPA
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non x (montant de l'entrée :.....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non x (montant de l'inscription :.....€)

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DEPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	1 200	Cotisations	
Services extérieurs		Autofinancement	6 520
Locations			
Entretien		Subventions demandées :	
Assurances		Etat (à détailler)	10 000
	ADEME.....	
		Région (s)	
		
		Département (s)	
	CG13.....	
		Commune (s)	
	Ville d'Aix.....	
Autres Services extérieurs		Communauté du Pays d'Aix	27 000
Honoraires		Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité /communication		Fonds Européens	
Déplacements, missions	500)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		
Charges de personnel			
Salaires bruts	25 623		
Charges sociales	13 797		
Autres charges de personnel			
Autres frais généraux			
Frais fonctionnement structure	2 400		
TOTAL CHARGES :	43 520	TOTAL PRODUITS :	43 520

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations) locaux	Prestations en nature (mise à disposition locaux)
Personnel bénévole	Dons en nature

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de ...27 000...€ représente62%..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à ...Puyricard
Le 13/11/2013

cachet de l'association

Atelier de l'Environnement
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX

Domaine du Grand Saint-Jean
4855 Chemin du Grand St Jean
13540 PUYRICARD
Tél. 04 42 28 20 99 - Fax 04 42 92 36 86



BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014

Formulaire à compléter – Pas de feuilles annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats de services	22 000	Marchandise	
Achats non stockés de matières et fournitures	15 000	Prestations	396 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	16 000	Des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	8 000	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	8 000	Etat (à détailler) ADEME	112 500
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		Région (s) PACA	69 600
61 - Services extérieurs		Département (s) Bd R	59 000
Sous traitance générale	130 000	Commune (s)	75 000
Locations mobilières et immobilières	65 500	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation	15 000	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l' année 2014)	140 000
Assurances	9 000	Détail par service Energie : 125 000 Ecologie Urbaine : 15 000	
Documentation	2 000		
Divers			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	20 000	Organisme sociaux (à détailler)	
Publicité, Publications	10 000		
Déplacements, missions et Réceptions	33 200		
Frais postaux et télécommunications	14 000	Fond européens	
Services bancaires	1 600	Emplois aidés (-ex CNASEA)	
Divers	6 000	Autres (à détailler) Mécénat Bénévolat valorisé	35 000
63 - Impôts et taxes			10 000
Impôts et taxes sur rémunération	40 000		
Autres impôts et taxes	11 500		
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	420 000	Cotisation	26 600
Charges sociales	177 000	Autres (à détailler)	90 000
Autres charges de personnel	20 000		28 500
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	1 500
66 - Charges financières	1 900	77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements et provisions	2 000	79 - Transfert de charges	4 000
TOTAL DÉPENSES :	1 047 700	TOTAL PRODUITS :	1 047 700

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Puyricard le 13/11/2013
 Signature du président



Cachet de l'association

Atelier de l'Environnement
 CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES
 POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX
 Domaine du Grand Saint Jean
 4855 Chemin du Grand St Jean
 13540 PUYRICARD
 Tél. 04 42 28 20 99 - Fax 04 42 92 36 88

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	1/1/2014 au 31/12/2014
Lieu(x) de réalisation	Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Contribution à l'observatoire du Bruit du Pays d'Aix
Public(s) ciblé(s)	Habitants du Pays d'Aix
Nombre de participants / exposants	—
Nombre de spectateurs / visiteurs	—
Durée de l'action	1 an
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euro.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	1950
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	4000
Assurances		Département (s)	
Autres Services extérieurs		Commune (s)	
Honoraires		Communauté du Pays d'Aix	15000
Publicité		Organismes sociaux (à détailler)	
Déplacements, missions			
Charges de personnel	18250	Fonds Européens	
Salaires bruts		Emplois Aiclés (ex CNASEA)	
Autres charges de personnel		Autres recettes attendues (à détailler)	
Autres frais généraux	2700		
TOTAL CHARGES :	20950	TOTAL PRODUITS :	20950

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire :
La subvention demandée à la CPA de 15000 € représente 71,1 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix les Bains le 6/11/13
Cachet de l'Association :

La trésorière *Hawaïque*

Atelier de l'Environnement
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES
POUR L'ENVIRONNEMENT DU PAYS D'AIX
Domaine du Grand Saint-Jean
4855 Chemin du Grand St Jean
13540 PUYRICARD
Tél. 04 42 28 20 99 - Fax 04 42 02 36 86

ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS à la SOCIÉTÉ
ENERGETIQUE - RENOVATION HABITAT SOCIAL

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	847	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	48	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement		74 - Subventions d'exploitation	32 340
Fournitures administratives	799	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles		CACS... Vitrolles.....	7 000
		ADPME.....	3 234
		Région (s)	3 000
61 - Services extérieurs	2 935	Département (s)	
Sous-traitance générale		Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	1 737	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation	679	Indiquer le montant total des subventions	
Assurances	479	sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014)	
Documentation	40	Détail par service ... Mission Politique	4 000
Divers		de la Ville	
62 - Autres Services extérieurs	1 719	Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	495		
Publicité, publications	930		
Déplacements, missions et réceptions			
Frais postaux et de télécommunication	294	Fonds Européens	
Services bancaires		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes		Logis Méditerranée	15 106
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	26 839	75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	22 438	Cotisations	
Charges sociales	4 000	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel	401		
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 32 340 **TOTAL RECETTES :** 32 340

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Gardanne le 20/11/13

Signature du Président
p.o. de mission
A. Le...
x

Cachet de l'Association
ECOPOLENERGIE
Villa Le Pesquier
Quartier Le Pesquier CD 58
13120 GARDANNE
x

PRÉCA = MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE POUR LES MENAGES DU PARC PAÏVE INTÉGRÉ A LA PLATEFORME DE LA RENOVATION

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	4100	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	434	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	186	74 - Subventions d'exploitation	49 240
Fournitures administratives	465	Etat (à détailler) <i>ADEME</i>	15 000
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	3015	Région (s) <i>Aide au Parc éco-développement</i>	9 240
61 - Services extérieurs	4 464	Département (s)	
Sous-traitance générale	310	Commune (s)	
Locations mobilières et immobilières	2604	Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation	992	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014	25 000
Assurances	434	Détail par service	
Documentation	124		
Divers			
62 - Autres Services extérieurs	465	Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	68		
Déplacements, missions et réceptions	0		
Frais postaux et de télécommunication	277	Fonds Européens	
Services bancaires		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes	1724		
Impôts et taxes sur rémunérations	1240		
Autres impôts et taxes	484		
64 - Charges de personnel	33 819	75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts	21 510	Cotisations	
Charges sociales	12 309	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES :	49 240	TOTAL RECETTES :	49 240
-------------------------	--------	-------------------------	--------

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à *Gardanne* le *20/11/13*

Signature du Président *Alexis*

Cachet de l'Association **ECOPOLÉNERGIE**
 Villa Le Pesquier
 Quartier Le Pesquier CD 58
 13120 GARDANNE
 Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

EIE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

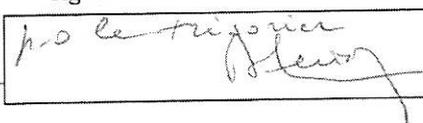
DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	4420	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1180	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	290	74 - Subventions d'exploitation	71 745
Fournitures administratives	1150	Etat (à détailler)	
	 ADEME Forêt 20 000	
	 4 COM 7 500	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	1800	Région (s)	15 245
		
61 - Services extérieurs	25 675	Département (s)	20 000
		
Sous-traitance générale	800	Commune (s)	
		
Locations mobilières et immobilières	5800	Communauté du Pays d'Aix EIE	
Entretien et réparation	2300	Indiquer le montant total des subventions	9000
Assurances	1800	sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014)	
Documentation	300	Détail par service	
Divers <i>auto, charges personnel</i>	14 675	
62 - Autres Services extérieurs	10 500	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	400	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	7500	
Déplacements, missions et réceptions	1500	
Frais postaux et de télécommunication	1100	Fonds Européens	
Services bancaires		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes		
Impôts et taxes sur rémunérations		
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	31 250	75 - Autres produits de gestion courante	800
Salaires bruts	22 620	Cotisations	800
Charges sociales	8 630	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel		
65 - Autres charges de gestion courante	700	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 72 545 **TOTAL RECETTES :** 72 545

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Gardanne le 20/11/13

Signature du Président 

Cachet de l'Association **ECOPOLENERGIE**
 Villa Le Pesquier
 Quartier Le Pesquier CD 58
 13120 GARDANNE
 Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

CEP 1

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	4300	70 - Vents de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	500	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	200	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	600	Etat (à détailler)	
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	3000	Région (s)	
61 - Services extérieurs	4200	Département (s)	
Sous-traitance générale	300	Commune (s)	Bouc Bel Air 20986 Simiane 8297 Eguyres 13542
Locations mobilières et immobilières	2300	Communauté du Pays d'Alx	
Entretien et réparation	700	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014	19408
Assurances	700	Détail par service	
Documentation	100	Energie	
Divers	100		
62 - Autres Services extérieurs	1530		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	300	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	100		
Déplacements, missions, et réceptions	700		
Frais postaux et de télécommunication	400	Fonds Européens	
Services bancaires	30	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes	1500		
Impôts et taxes sur rémunérations	1100		
Autres impôts et taxes	400		
64 - Charges de personnel	36603	75 - Autres produits de gestion courants	
Salaires bruts	25777	Cotisations	
Charges sociales	10826	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante	14200	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 62333 **TOTAL RECETTES : 62333**

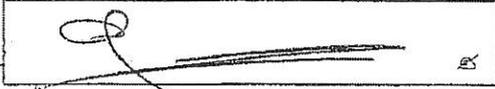
IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Gardanne le 15/11/2013

Signature du Président Pro Directeur

Cachet de l'Association



ECOPOLENERGIE
Villa Le Pesquier

Quartier Le Pesquier CD 58
13120 GARDANNE
Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

CEP 2

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats	3750	70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	300	Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	100	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	4150	Etat (à détailler)	9690
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	2900	Région (s)	
61 - Services extérieurs	2950	Département (s)	
Sous-traitance générale	200	Commune (s)	3164
Locations mobilières et immobilières	1550	Chateaufort Le Rouge	5468
Entretien et réparation	500	Nezardgues	15695
Assurances	500	Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014	6023
Documentation	100	Détail par service	
Divers	100	ENERGIE	
62 - Autres Services extérieurs	1220	Communauté du Pays d'Aix	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	200	Organismes sociaux (à détailler)	
Publicité, publications	100		
Déplacements, missions et réceptions	620		
Frais postaux et de télécommunication	300	Fonds Européens	
Services bancaires	20	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Divers		Autres (à détailler)	
63 - Impôts et taxes	1050		
Impôts et taxes sur rémunérations	750		
Autres impôts et taxes	300		
64 - Charges de personnel	21950	75 - Autres produits de gestion courants	
Salaires bruts	15458	Cotisations	
Charges sociales	6492	Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courants	9100	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 40040

TOTAL RECETTES : 40040

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président

Fait à Gardanne le 15/11/2013

Signature du Président P/O Directeur

Cachet de l'Association



ECOPOLENERGIE
 Villa Le Pesquier

Quartier Le Pesquier CD 58
 13120 GARDANNE
 Tél. 04 42 51 24 09 - Fax: 04 42 54 78 44

8/4

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution d'une subvention au CPIE du Pays d'Aix et à ECOPOLENERGIE pour les Espaces Info Energie, et le Conseil en énergie Partagé

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014

